

## PORT DE PLAISANCE DE ROCHEFORT

1 Quai Le Moyne de Sérigny

17300 ROCHEFORT

05.46.83.99.96 – 06.86.01.64.29

[port.plaisance@ville-rochefort.fr](mailto:port.plaisance@ville-rochefort.fr)

[www.ville-rochefort.fr/services/tourisme/plaisance-nautisme](http://www.ville-rochefort.fr/services/tourisme/plaisance-nautisme)

## GRILLE DE TARIFS 2018

### **Tarifs TTC (€)**

(taxe de séjour incluse)

Les tarifs comprennent :

La fourniture d'eau et d'électricité (1,3 kw)

Service d'ordures ménagères

Usage des blocs sanitaires

WI-FI (code d'accès à la capitainerie)

## BATEAUX A FLOT (taxe de séjour incluse)

Tous les tarifs sont établis pour une longueur de bateaux hors tout et pour des monocoques.  
Pour les bateaux multicoques supérieurs à 4 m de largeur, un coefficient de 1,5 sera appliqué.

CAT	Dim (en mètre)	Nuitées été (1)	Forfait Mensuel (1)	Forfait annuel (2)	
				Bateau propre	Bateau non propre
A	-6M	11,10	163,20	789,00	930,00
B	6 à 6,99	14,10	200,10	912,00	1083,00
C	7 à 7,99	18,00	240,60	1117,00	1328,00
D	8 à 8,99	22,50	279,00	1268,00	1482,00
E	9 à 9,99	26,10	325,80	1462,00	1699,00
F	10 à 10,99	28,50	371,10	1633,00	1901,00
G	11 à 11,99	33,60	429,00	1848,00	2124,00
H	12 à 12,99	36,60	476,10	2054,00	2358,00
I	13 à 13,99	42,60	521,10	2276,00	2682,00
J	14 à 14,99	46,50	588,60	2474,00	2890,00
K	15 à 15,99	54,60	670,80	2971,00	3410,00
L	16 à 16,99	66,00	765,00	3343,00	3814,00
M	17 à 17,99	75,60	881,10	3871,00	4366,00
N	18 à 18,99	77,10	990,00	4189,00	4850,00
O	19 à 19,99	90,60	1056,00	4580,00	5299,00
P	+ 20 m	97,20	1155,00	4980,00	5890,00

1 journée = 1 nuit passée / 1 semaine = 7 nuits

(1) Mention 40 % réduction sur les tarifs escales journalières et mensuelles du 01/01/2018 au 31/03/2018 et du 01/10/2018 au 31/12/2018

- Forfait Hermione : Mention sur la 3<sup>e</sup> nuit gratuite (non cumulable sur le forfait 7 nuits ou mensuel)

- Forfait Lafayette : de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> nuit – 10 % sur la nuitée/ de la 8<sup>e</sup> à la 14<sup>e</sup> nuit -20 % sur la nuitée

(2) Pour 3 semaines d'absences consécutives ( déclaration faite à la capitainerie et visée par cette dernière.), il sera appliqué une réduction de 4 % sur le contrat de l'année d'après.

Les titulaires d'un forfait annuel à flot bénéficient gratuitement d'un emplacement du port à sec, dans les zones techniques et de carénage (valable du 01/10/2018 au 31/03/2019)

Ponton de la Corderie Royale : même tarif que le port. L'amarrage sur les pontons extérieurs au port est limité à 48 h.

**Bateau propre** : Pour obtenir la grille tarifaire bateau propre il est impératif : De faire la demande auprès de la capitainerie avant le 30/04/2017, de prendre rendez-vous à la capitainerie : un agent assermenté établira un procès verbal concernant les installations dans votre bateau pour que les rejets des eaux noires soient impossibles dans le port, une déclaration sur l'honneur sera à fournir à la capitainerie.

**Passeport Escales** : Peuvent bénéficier du « Passeport Escales » tous les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel 2018 ( à flot ou à terre) dans le port de plaisance de Rochefort. En contrepartie de leur adhésion annuelle d'un montant de 30,00€ TTC, les plaisanciers bénéficieront de 5 nuits d'escales gratuites dans les ports du réseau « Passeport Escales »

**Forfait annuel** : Le forfait annuel est applicable pour toute souscription d'un contrat annuel (à flot ou à terre), il est calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre et il est redevable au plus tard le 30/04/2018.

**Les modes de paiements** : Par chèque à l'ordre de la régie du port de plaisance, par carte bancaire à la capitainerie, par espèces à la capitainerie (limite 300 euros maxi par règlement), par IBAN, le RIB sera fourni sur demande. Voir mise en place du prélèvement mensuel automatique.

**Rupture du forfait annuel** : Par lettre recommandée avec accusé de réception.

La tarification appliquée est au prorata temporis de la durée du séjour + 20 %, prenant effet au premier jour du mois qui suit la réception du courrier de résiliation.

Tout mois entamé est dû.

### BATEAUX A SEC SANS BERS (PORT A SEC)

CAT	Dim (en mètre)	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel	Annuel + 1 mois à flot
<b>A</b>	-6M	4,50	21,60	54,00	460,00	580,00
<b>B</b>	6 à 6,99	4,50	21,60	67,20	565,00	720,00
<b>C</b>	7 à 7,99	5,70	30,00	82,20	680,00	870,00
<b>D</b>	8 à 8,99	5,70	30,00	96,00	795,00	1020,00
<b>E</b>	9 à 9,99	6,60	35,40	109,50	910,00	1180,00
<b>F</b>	10 à 10,99	7,20	39,60	123,60	1010,00	1315,00
<b>G</b>	11 à 11,99	8,25	44,40	138,00	1155,00	1510,00
<b>H</b>	12 à 12,99	8,85	48,00	153,00	1300,00	1690,00
<b>I</b>	13 à 13,99	9,45	52,50	169,80	1440,00	1875,00
<b>J</b>	14 à 14,99	9,60	57,60	195,60	1580,00	2080,00
<b>K</b>	15 à 15,99			221,40	1830,00	2390,00

Les forfaits annuels et hivernage bénéficieront de 24h de gratuité à flot pour le désarmement avant la sortie d'eau.  
Les forfaits annuels et hivernage bénéficieront de 24 h de gratuité à flot pour l'armement après la mise à l'eau.

### FORFAIT HIVERNAGE – A FLOT ou A TERRE (taxe de séjour incluse)

CAT	DIM (en mètre)	Forfait hivernage (1)
<b>A</b>	-6M	530,40
<b>B</b>	6 à 6,99	530,40
<b>C</b>	7 à 7,99	613,50
<b>D</b>	8 à 8,99	613,50
<b>E</b>	9 à 9,99	787,50
<b>F</b>	10 à 10,99	997,50
<b>G</b>	11 à 11,99	1207,50
<b>H</b>	12 à 12,99	1377,90
<b>I</b>	13 à 13,99	1537,20
<b>J</b>	14 à 14,99	1695,90
<b>K</b>	15 à 15,99	1984,80
<b>L</b>	16 à 16,99	2119,20
<b>M</b>	17 à 17,99	2331,00
<b>N</b>	18 à 18,99	2570,10
<b>O</b>	19 à 19,99	2678,10
<b>P</b>	+ 20 m	2894,10

(1) Le forfait hivernage du 01/10/2018 au 31/03/2019 comprend une place à flot ou une place au sec avec 1 sortie d'eau sous réserve des capacités techniques du port. La location des bers est en supplément (voir grille tarifaire des bers)

Le forfait hivernage est redevable à la souscription de celui-ci.

**MANUTENTIONS : FORFAITS ZONE DE CARENAGE – ZONE DE TRAVAIL**

CAT	DIM (en mètre)	ZONE DE CARENAGE		ZONE DE TRAVAIL	
		Forfait carénage 1 72 H	Forfait carénage 2 72 H	Zone technique (durée hebdomadaire)	Zone carénage (journalière)
<b>A</b>	-6M	105,00	147,00	34,80	9,90
<b>B</b>	6 à 6,99 m				
<b>C</b>	7 à 7,99 m				
<b>D</b>	8 à 8,99 m	157,50	189,00	45,00	14,70
<b>E</b>	9 à 9,99 m	210,00	300,00		
<b>F</b>	10 à 10,99 m	262,50	357,00		
<b>G</b>	11 à 11,99 m	315,00	472,50	58,80	19,80
<b>H</b>	12 à 12,99 m				
<b>I</b>	13 à 13,99 m	367,50	577,50		
<b>J</b>	14 à 14,99 m				
<b>K</b>	15 à 15,99 m				

Forfait carénage 1 : du 01/01/2018 au 31/03/2018 et du 01/10/2018 au 31/12/2018

Forfait carénage 2 : du 01/04/2018 au 30/09/2018

Les forfaits carénage comprennent une sortie de l'eau, mise à l'eau, deux transports, la location de bers 72h et l'occupation de la zone de carénage pendant 72h.

Au delà de 72h la tarification en vigueur « zone de carénage s'appliquera, sinon le bateau devra être déplacé en zone technique (hebdomadaire) ou au port à sec

## MANUTENTIONS

CAT	DIM	1 Grutage	2 Grutages	4 grutages 4 transports	Matage Dématage	Calage du bateau avec nos bers	Transport	Remorquage à flot	Pompage urgence
<b>A</b>	-6M	39,90	74,55	232,50	36,60	25,20	24,00	26,10	50,00
<b>B</b>	6 à 6,99 m								
<b>C</b>	7 à 7,99 m								
<b>D</b>	8 à 8,99 m	77,70	120,70	326,00	47,10	40,80	33,00	31,50	
<b>E</b>	9 à 9,99 m								
<b>F</b>	10 à 10,99 m								
<b>G</b>	11 à 11,99 m	150,00	214,00	497,00	68,10	76,80	49,50	36,90	
<b>H</b>	12 à 12,99 m								
<b>I</b>	13 à 13,99 m	186,90	262,50	584,00	84,00	93,60	57,60		
<b>J</b>	14 à 14,99 m								
<b>K</b>	15 à 15,99 m	208,80	315,00				63,00	52,50	

Le tarif des manutentions est majoré de 30€ TTC si le règlement ne s'effectue pas le même jour que la manutention  
Ces tarifs sont applicables dans la limite de capacités de nos moyens de manutention

(1) les agents chargés du calage de bateau effectueront ce service sous la responsabilité du propriétaire ou de son représentant.

Toute modification ultérieure du calage est interdite.

(2) ce service ne prend en compte que la manipulation du mât avec l'engin de levage du port de plaisance.

En aucun cas les agents ne pourront intervenir sur le mât, sur le bateau : interventions sur les gréements dormants et courants.  
1 grutage est considéré sur un temps de 1 heure de manutention (environ). Au-delà une facturation de 50 % du prix du grutage sera appliquée par heure d'immobilisation de la grue

Toute manutention sera annulée et reportée lors de la diffusion d'un bulletin météo spécial (en cours)

(3) Prestation réservée uniquement pour les forfaits annuels à terre et valable dans l'année en cours. (ceci ne comprend pas le calage sur nos bers)

## LOCATION DE BERS

CAT	DIM	24 H	7 J	30 J	Année
<b>A</b>	-6M	3,12	15,00	24,00	206,00
<b>B</b>	6 à 6,99 m				
<b>C</b>	7 à 7,99 m	4,74	21,00	40,20	
<b>D</b>	8 à 8,99 m				
<b>E</b>	9 à 9,99 m	6,30	28,50	44,40	432,50
<b>F</b>	10 à 10,99 m				
<b>G</b>	11 à 11,99 m	7,92	37,00	57,00	
<b>H</b>	12 à 12,99 m				
<b>I</b>	13 à 13,99 m	9,45	42,00	67,20	638,50
<b>J</b>	14 à 14,99 m				
<b>K</b>	15 à 15,99 m	12,60	52,50	82,50	

\* Tarif ½ Ber 50 % du tarif Ber entier

## FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

<b>COURRIER</b> : Distribution et gestion du courrier, colis	gratuit
<b>FRAIS DE GESTION</b> : Frais de dossier, relances contrats impayés escales non déclarées à l'arrivée, départ sans payer et refus de payer	30,00 €
<b>FRAIS DE RECHERCHE</b> : Identification des bateaux pour non acquittement Des droits de port (annuels ou mensuels)	50,00 €
<b>MISE EN FOURRIÈRE</b> : (l'opération/ jour)	50,00 €
<b>Frais de photocopies</b>	Voir délibération

## DOUCHES ET SANITAIRE

1 douche	1,00
----------	------

Badges sanitaires : le premier est gratuit pour les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel ou mensuel  
Tout badge supplémentaire sera facturé à 10 € l'unité

## FRAIS ET TAXES DIVERS

Taxe d'enlèvement d'objets encombrants (pontons, catways et terre plein)	20,00	
Matériel de prêt non restitué (adaptateurs borne électrique, borne à eau ...)	30,00	
Embout de tuyau (l'unité)	5,00	
Intervention d'urgence : Agent hors horaire de travail	L'heure	
	semaine	70,00
	W-E	100,00
	Nuit	200,00

## ÉLECTRICITÉ

Fourniture d'énergie électrique (1 prise par bateau), 5 ampères compris dans le forfaits  
16 ampères sur forfait mensuel à 30 € / mois du 01/10 au 31/03

## PRESTATIONS GENERALES

Les titulaires d'un contrat annuel :

- a) Pour ceux qui sont à couple ou étant à couple ou ne bénéficiant pas d'un ponton, ils bénéficieront d'une réduction de 10 % du tarif en vigueur.
- b) Patrimoine maritime : Les titulaires d'un forfait annuel à flot et propriétaires d'un navire inscrit au patrimoine maritime bénéficient d'une réduction de 20 % du tarif en vigueur
- c) Les titulaires d'un forfait annuel bénéficient d'un grutage gratuit si le bateau libère sa place à flot avant le 15/09/2018 pour une période de 8 mois minimum.

Les titulaires d'un forfait annuel à flot bénéficient gratuitement d'un emplacement au port à sec dans les zones techniques, cette prestation est valable du 15/09/2018 au 31/03/2019

## ENVIRONNEMENT

Tarif dépollution sur l'eau 400 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

Tarif dépollution à terre 200 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

## CLUB ET ASSOCIATIONS ( applicable à partir de 5 bateaux)

bateau de -10m	8,30
bateau de 10m et +	12,40

## CROISIÈRES LONGUES DURÉES

Forfait grand voyageur	150,00
------------------------	--------

Les titulaires d'un forfait annuel à flot désirant partir en croisière pourront à leur retour bénéficier d'un contrat annuel à flot si :

- L'absence du port est supérieure à deux ans,
- Le titulaire du contrat averti la capitainerie 3 mois avant son départ et 3 mois avant son retour,
- Le titulaire s'acquitte d'une redevance de 150 euros pour l'année 2017.

## VEDETTE A PASSAGERS

Droit d'accostage selon la convention entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort « Gestion du ponton de la Corderie Royale » en date du 28 Janvier 2015.

ACCOSTAGE	1	150,00
	10	900,00
	Annuel	Tarif du forfait annuel à flot